

Avis rectificatif n°5 de l'appel d'offres n° 22/2016.

Conformément à l'article 20 du règlement de l'appel d'offres n°22/2016 de partenariat pour la location des terrains agricoles domaniaux, Il est porté à la connaissance des soumissionnaires audit appel d'offres que les projets n°162933 et n°154325 ont été retirés dudit Appel d'Offres.